

volonté du gouvernement britannique, à Londres. Or la volonté du gouvernement britannique était de contraindre Terre-Neuve à entrer dans la confédération coûte que coûte.

M. McGrath: Qu'avez-vous fait pour essayer de rétablir la souveraineté en 1949?

M. Carter: Plaît-il?

M. McGrath: J'ai dit: qu'avez-vous fait pour essayer de rétablir la souveraineté en 1949? Que le député réponde à cette question.

M. Carter: Le député sait-il ce qu'une personne peut faire sous une dictature? Je crois devoir rappeler au député et aux autres représentants que le député de Saint-Jean-Ouest, le ministre sans portefeuille, était de ceux qui ont cédé la souveraineté de Terre-Neuve.

L'hon. M. Browne: Monsieur l'Orateur, je pense que je ne dois pas laisser passer cette assertion sans la relever. Je soulève la question de privilège. On ne peut dire que je suis celui qui a cédé la souveraineté de Terre-Neuve, parce que nous n'avions pas de vraie souveraineté. Autrement dit, Terre-Neuve n'était pas un dominion aux termes du statut de Westminster.

M. Carter: On aura amplement le temps de répondre à l'honorable député. Le referendum qui a eu lieu à Terre-Neuve au sujet de la confédération a révélé que seulement une majorité de quelque 7,000 bulletins de votes sur 150,000 ont été déposés et cela uniquement au second tour de scrutin. Nous n'avions pas une armée de spécialistes en économie pour préparer notre cause ou pour examiner et analyser l'estimation de nos recettes et les besoins financiers comme le font les experts fédéraux. Ces calculs, le représentant de Saint-Jean-Ouest l'a admis, contiennent des erreurs monumentales de 100 p. 100 et plus. Mais nous avions l'article 29 qui permettait de corriger toutes les erreurs commises après une période d'essai de huit années. Nous, comme les habitants des provinces Maritimes, étions disposés à faire confiance aux Canadiens pensant qu'ils nous rendraient justice, le moment venu. L'article 29 devait nous sauver, il devait être notre ancre de salut, notre seule protection contre toutes les éventualités.

Le ministre sans portefeuille a demandé pourquoi nous voulions retourner aux niveaux de 1957. Qui a parlé de revenir aux niveaux de 1957?

L'hon. M. Browne: Vous.

M. Carter: Personne de ce côté n'a fait une telle assertion. Nous avons dit que l'article 29 était notre garantie que Terre-Neuve, quoi

qu'il arrivât, quel que fût le malheur qui pût l'accabler, ne verrait jamais ses services publics réduits au-dessous du niveau de 1957.

M. Henderson: Bravo!

Des voix: Oh, oh.

M. l'Orateur: A l'ordre! Le député n'a plus que deux minutes.

M. Carter: Nos vis-à-vis rient. Monsieur l'Orateur, je ne sais pas ce que nos vis-à-vis trouvent si drôle, à moins qu'ils n'aient un sens de l'humour dénaturé, ce qui semble plausible quand nous examinons le bill, car le bill est certainement l'expression d'un humour dénaturé. Mais qu'y a-t-il de drôle à insister sur une garantie que le niveau de ses services publics ne baissera jamais en dessous de celui de 1957? Qu'y a-t-il de drôle là?

Une voix: Vous!

M. Carter: Monsieur l'Orateur, en considérant ces dix dernières années, il nous apparaît évident que l'histoire se répète. C'est vrai que Terre-Neuve a été accueillie chaleureusement et que la bonne foi était manifeste les deux ou trois premières années de l'union. Mais on a montré très peu d'intérêt à nos difficultés, on a fait très peu d'efforts pour comprendre la nature ou l'ampleur des problèmes qui devaient être réglés pour combler l'écart existant entre nos niveaux de services publics et ceux du continent, ou entre les différences fondamentales de nos concepts et de nos optiques. Très vite, on nous a dit que nous devions nous attendre à recevoir exactement le même traitement que les autres provinces. A première vue, cela paraît logique et très juste; mais si l'on s'arrête aux autres obstacles que Terre-Neuve a dû surmonter pour rattraper ce retard de 80 ans, accorder à Terre-Neuve un traitement égal, c'est en réalité lui accorder un traitement inégal. Je sais que cela semble paradoxal, mais c'est la vérité. En effet, un traitement égal ne fait que maintenir ce retard de 80 ans et empêche Terre-Neuve de se rapprocher des normes des autres provinces Maritimes.

Trois ou quatre ans après l'entrée de Terre-Neuve dans la Confédération, on a commencé à nous rappeler les fortes sommes que cette province recevait du gouvernement fédéral. Avec le temps, ces montants sont devenus plus considérables, plus inexacts et plus trompeurs. On en trouve l'exemple le plus récent dans le message télévisé du premier ministre, sans compter les déclarations faites par le ministre de la Justice (M. Fulton) lors de son passage à Terre-Neuve en mai.

Mais l'exemple le plus récent a été consigné au hansard hier par le ministre des Finances et aujourd'hui par le ministre sans